

L’an deux mil vingt-quatre, le 12 juillet à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 juillet 2024, s’est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de M. Serge THEALLIER, Maire.

PRESENTS :

Mmes Christiane CHAMPILOU / Elisabeth FRESNEAU-LABARRE / Pamela PICARD
MM. Sylvain BARRY / Christophe JOHNSSON / Stéphane FAURE / Renaud MARTEL / Serge THEALLIER / Gilles VAYSSIERE.

ABSENTS :

Mme Emilie BILISARI a donné pouvoir à Mme Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.
Mme Audrey CHAVAROT a donné pouvoir à M. Christophe JOHNSSON.
Mme Audrey COURBON a donné pouvoir à M. Serge THEALLIER.
Mme Christiane DEFFRADAS a donné pouvoir à Mme Christiane CHAMPILOU.

M. Jérémy COLZANI, excusé.
M. Julien PIREYRE, excusé.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu du conseil précédent.
- 2. Analyse des offres pour diagnostic assainissement.
- 3. Analyse des offres pour programme voirie 2024.
- 4. Tarifs de location salles pour 2025.
- 5. Suivi des dossiers.
- 6. SI et commissions.
- 7. Demandes d’urbanisme.
- 8. Questions diverses.

En ouverture de séance, Renaud MARTEL est élu secrétaire et l’ordre du jour proposé est adopté.

Ordre du jour

1) Approbation du compte rendu du conseil précédent :

Le compte rendu de réunion du mois de juin 2024 est adopté.

2) Analyse des offres pour diagnostic assainissement : (D n° 2024_26).

Monsieur le Maire et M. MARTEL, adjoint en charge des travaux rappellent à l’Assemblée le projet de diagnostic des systèmes d’assainissement collectif de la commune. Ils précisent qu’une consultation a été réalisée sur la base d’un marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2113-1 1° du Code de la commande publique.

Pour cette consultation, la commune est accompagnée par l’ADIT63 qui a réalisé l’analyse des offres suivante.

Candidats	C2EA	SECAE	SAFEGE	AEC
Tranche ferme (en € HT)	25 690.00	25 500.00	26 672.00	32 750.00
Tranche optionnelle (en € HT)	1 200.00	2 800.00	2 802.00	1 500.00
Montant total du marché (en € HT)	26 890.00	28 300.00	29 474.00	34 250.00
Note « Prix des prestations » sur 40	40	38.01	36.49	31.40
Note « Analyse technique » sur 60	58	56	57	57
Note totale sur 100	98.00	94.01	93.49	88.40

Pour ce type d’étude, il est possible d’être subventionné par l’agence de l’eau Loire Bretagne à hauteur de 50% et par le conseil départemental à hauteur de 30%.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et de l'adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** de retenir la société C2EA basée à Clermont-Ferrand classée première dans l'analyse présentée pour un montant total de 26 890.00 € HT (tranche ferme et tranche optionnelle)
- **charge** le Maire de faire les demandes de subventions auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour un montant de 13445.00 € et auprès du conseil départemental pour un montant de 8 067.00 €
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **13 Pour** : 13 Contre : 0 Abstention : 0

3) Analyse des offres pour programme voirie 2024 : (D n° 2024_27).

Monsieur le Maire et M. MARTEL, adjoint en charge des travaux rappellent à l'Assemblée le projet de voirie communale 2024. Ils précisent qu'une consultation a été réalisée sur la base d'un marché à procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2113-1 1° du Code de la commande publique.

Pour cette consultation, la commune est accompagnée par l'ADIT63 qui a réalisé l'analyse des offres suivante.

Candidats	COLAS	EUROVIA
Tranche ferme (en € HT)	90 336.50	96 904.00
Tranche optionnelle (en € HT)	13 225.50	19 147.50
Montant total du marché (en € HT)	103 562.00	116 051.50
Note « Prix des prestations » sur 60	60	53.54
Note « Analyse technique » sur 60	28	32
Note totale sur 100	88	85.54

Pour ce type d'étude, il est possible d'être subventionné par le conseil départemental à hauteur de 40% dans le cadre du FIC.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et de l'adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** de retenir la société COLAS basée à Gerzat classée première dans l'analyse présentée pour un montant total de **103 562.00 € HT** (tranche ferme et tranche optionnelle)
- **Charge** le Maire de faire la demande de subventions auprès du conseil départemental pour un montant de 41 425.00 €.
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **13 Pour** : 13 Contre : 0 Abstention : 0

4) Tarifs de location salles pour 2025 : (D n° 2024_28).

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la nécessité de revoir les tarifs de location des salles communales. Il présente le résultat d'une enquête réalisée auprès des communes environnantes et propose d'intégrer l'utilisation de la vaisselle et du lave-vaisselle dans le tarif de location et de faire une différence entre période d'été et période d'hivers pour intégrer le coût du chauffage.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** de fixer les tarifs suivants

Salle du Conseil + Cuisine et réserve		
	Eté	Hivers
Habitant la commune	100.00 €	120.00 €
N'habitant pas la commune	200.00 €	220.00 €
Salle d'animation et annexe + Salle du Conseil + Cuisine et réserve		
	Eté	Hivers
Habitant la commune	250.00 €	320.00 €
N'habitant pas la commune	500.00 €	570.00 €
Association	200.00 €	270.00

- **décide** d'un montant de caution de 500.00 €,
- **définit** la période d'été du 1^{er} avril au 31 octobre,
- **définit** la période d'hivers du 1^{er} novembre au 31 mars,
- **décide** de 2 gratuités par an pour chaque association,
- **autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

En exercice : **15** Présents : **9** Votants : **13 Pour** : 13 Contre : 0 Abstention : 0

5) Suivi des dossiers :

Discutions de l'Etat de certains chemins (Provarel et Troivilles). Le Conseil municipal est dans l'attente de nouveaux devis plus précis.

6) SI et Commission :

SIAEP : Compte rendu réunion.

TDM Culture : bilan 2023-2024

Boulangerie – appel à projet possible avec TDM.

Téléthon.

SIAED.

Conseil du Parc - ZAER

7) Demande d'urbanisme :

Aucune demande.

8) Questions et infos diverses

Défenseur des droits : Réclamation au défenseur des droits concernant deux litiges (Lieu-dit Troisvilles).

Association BTMS : Information élection d'un nouveau bureau, voté lors de sa dernière Assemblée générale

Préfecture : Arrêté préfectoral du 11/06/2024 relatif au versement du FCTVA (Fond de compensation pour la taxe sur la valeur rajoutée) au bénéfice de la commune - Montant attribué : 13787€.

Risque inondation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 20.

S. THÉALLIER

E. FRESNEAU-LABARRE

C. CHAMPILOU

R. MARTEL

S. BARRY

E. BILISARI
A donné pouvoir à
Mme Elisabeth
FRESNEAU-LABARRE

A. CHAVAROT
A donné pouvoir à
M. Christophe JOHNSSON

J. COLZANI
Excusé

A. COURBON
A donné pouvoir à
M. Serge THEALLIER

C. DEFFRADAS
A donné pouvoir à
Mme Christiane
CHAMPILOU

S. FAURE

C. JOHNSSON

P. PICARD

J. PIREYRE
Excusé

G. VAYSSIÈRE